

Série évaluation de projet
02/2020

Evaluation finale du projet Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME)

**Symbole du projet: GCP/INT/023/GFF
GEF ID: 1909**

**ANNEXE 6. Projets de démonstration (Demos): objectifs,
réalisations et contribution à la démarche de gestion écosystémique
du CCLME**

Démo 1 – Gestion durable transfrontalière et écosystémique des stocks pélagiques partagés dans la zone nord-ouest de l’Afrique.

1. Les résultats attendus du Démo 1 étaient les suivants :
 - Amélioration des connaissances collectives sur les ressources en petits pélagiques, leur écosystème et leurs interactions avec le climat ;
 - Formulation et accords sur les politiques régionales ;
 - Elaboration et accord sur au moins un plan d’aménagement pour un stock partagé de petits pélagiques ;
 - Evaluation des coûts et bénéfices de l’approche concertée/coopérative (dans la perspective du PAS).
2. La mise en œuvre des activités de ce Démo s’est faite en collaboration avec la CSRP dans le cadre d’un Protocole d’Accord entre cette institution et la FAO signé en avril 2012. Une collaboration avec le projet EAF-Nansen a également été formalisée dans le cadre d’un protocole. L’objectif de ces protocoles est d’assurer la coopération entre le projet CCLME, le projet EAF-Nansen et la CSRP par la consultation, la coordination des efforts, l’assistance mutuelle et des actions conjointes sur le terrain dans des domaines relatifs à la mise en œuvre des projets de gestion durable des petits pélagiques en Afrique du Nord- Ouest.
3. Le budget alloué à ce Démo était de 460 000 \$EU. Le niveau de dépenses réalisées au 27/09/16 s’élevait à 95 200 \$EU, portant le taux d’exécution budgétaire à environ 21%. Ce niveau de dépenses ne tient toutefois pas compte des campagnes scientifiques menées en partenariat avec le projet EAF-Nansen et qui ont permis d’enrichir le diagnostic sur les ressources.
4. Les principales activités réalisées dans le cadre du Démo 1 depuis son démarrage ont été les suivantes :
 - Etude régionale de référence de base (2012) ;
 - Atelier régional à Dakar sur l’évaluation des risques selon l’AEP, en vue de la préparation d’un plan de gestion écosystémique pour la gestion durable des petits pélagiques (octobre 2012) ;
 - Campagne d’étude sur la reproduction des poissons pélagiques, en collaboration avec EAF- Nansen (2013) ;
 - Atelier régional à Nouakchott, destiné à discuter la validation d’un plan d’orientation stratégique pour l’exploitation durable des petits pélagiques englobant à la fois la vision stratégique (document de politique régionale) et des orientations pour un plan d’action régional (février 2013) ;
 - Atelier régional à Casablanca, destiné à poursuivre l’évaluation des risques (validation de la liste des enjeux prioritaires et élaboration d’objectifs opérationnels) pour le développement d’un plan régional de gestion des petits pélagiques selon l’AEP (mai 2013) ;
 - Atelier régional à Dakar, destiné à finaliser sur l’évaluation des risques dans le contexte du développement d’un plan régional de gestion des petits pélagiques selon l’AEP (Dakar, janvier 2014) ;
 - Ebauche d’un plan régional de gestion des petits pélagiques selon l’AEP (2014-2015 ?) ;
 - Réunion régionale à Casablanca pour présenter et consolider l’ébauche de plan régional de gestion des petits pélagiques selon l’AEP, intitulé « Cadre de gestion pour les pêcheries de petits pélagiques partagés ou transfrontaliers de l’Afrique Nord-

Ouest » (mars 2016) ;

- Mise en ligne sur une plateforme électronique accessible aux pays de la région et présentation pour information à la dernière réunion du COPACE de l'ébauche de « Cadre de gestion pour les pêcheries de petits pélagiques partagés ou transfrontaliers de l'Afrique Nord-Ouest » (avril 2016).

Commentaires :

5. Le bilan du Démo 1 est assez mitigé. Parmi les points forts, on notera que :
 - L'initiative encouragée dans le cadre du Démo est venue en complément et en renforcement de la démarche de gestion concertée des petits pélagiques initiée par la CSRP depuis la deuxième moitié des années 2000. D'une part, en étendant la portée de l'initiative à l'ensemble de la zone CCLME, à savoir CSRP plus le Maroc (le Maroc ne faisant pas partie de la zone CSRP), ce qui a permis de renforcer la cohérence de l'unité de gestion du point de bioécologique et économique. D'autre part, en enrichissant le processus de planification et d'aménagement avec l'AEP.
 - Le Démo 1 a permis le cofinancement de certains ateliers régionaux entre la CSRP et le projet CCLME, comme par exemple l'Atelier sous régional pour la consolidation et la validation de projet de la politique de pêche pour la conservation et la gestion des ressources des petits pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest (Nouakchott, février 2013).
6. Parmi les points faibles, on notera que :
 - Le Démo 1 a permis d'élaborer un projet de « Cadre de gestion » à l'échelle de la zone CCLME, mais ce dernier est en cours de discussion depuis près de 2 ans malgré sa présentation et discussion lors de plusieurs réunions régionales. La difficulté à faire avancer le processus tient aux nombreux enjeux socio-économiques associés à cette pêcherie, et également aux enjeux importants d'ordre institutionnel liés à sa gestion concertée.
 - Une autre limitation de ce Démo tient au financement somme toute assez faible (au vu des enjeux de cette pêcherie), qui n'a pas permis de faire suffisamment avancer le chantier institutionnel permettant de trouver un arrangement pour la gestion concertée des petits pélagiques entre les 3 pays clés concernés (Maroc, Mauritanie, Sénégal).
 - Malgré la signature d'un protocole d'accord entre le projet CCLME et la CSRP, il existe un certain sentiment de compétition et de concurrence entre deux initiatives relativement proches sur le plan conceptuel. La CSRP encourage l'harmonisation des plans d'aménagement nationaux en utilisant comme référence le document de politique (cadre stratégique) adopté par la CSRP en 2013.¹ Le projet CCLME encourage l'adoption d'un Plan régional de gestion (cadre de gestion) pour les petits pélagiques en Afrique de l'Ouest suivant l'AEP, devant servir par la suite à guider l'élaboration de

¹ Dans le cadre de l'initiative CSRP sur les petits pélagiques conduite par la CSRP depuis 2007, on notera : l'institution d'un comité national de gestion des sardinelles dans chaque pays membre concerné de la CSRP (Mauritanie, Sénégal, Gambie) ; l'institution de comités nationaux sur l'ethmalose dans chaque pays membre de la CSRP ; la création (sur décision de la Conférence des Ministres de la CSRP) d'un Comité consultatif sous-régional pour la gestion des petits pélagiques. Ce Comité consultatif sous-régional - qui ne comprend pas le Maroc *de facto* - a notamment pour mandat de veiller à l'harmonisation des différents plans d'aménagement adoptés dans chacun des pays.

plans d'aménagement nationaux.

- Force est de constater que la contribution du Démo 1 au processus AST-PAS a été modérément satisfaisante jusqu'à présent.

Démo 2 – Réduction de l'impact du chalutage de crevettiers côtiers par la diminution du taux des captures accessoires et les changements des mesures d'aménagement.

7. Les résultats attendus du Démo 2 étaient les suivants :
 - Evaluation des captures accessoires, rejets et impacts sur l'écosystème du chalutage côtier des crevettes ;
 - Démonstrations sur le terrain pour tester des outils et méthodes de pêche plus sélectifs ;
 - Présentation des Directives techniques de la FAO sur les engins et techniques de chalutage côtier des crevettes (en vue de leur adoption et intégration au PAS) ;
 - Evaluation comparative des coûts et bénéfices entre les pratiques de pêche existantes et les pratiques de pêches améliorées proposées en vue du PAS.
8. La mise en œuvre des activités de ce Démo repose notamment sur un contrat de prestations de service avec le CRODT.
9. Le budget alloué à ce Démo était de 400 000 \$EU. Le niveau de dépenses réalisées au 27/09/16 s'élevait à 34 600 \$EU, portant le taux d'exécution budgétaire à environ 9%.
10. Les principales activités réalisées dans le cadre du Démo 2 depuis son démarrage ont été les suivantes :
 - Rapport de synthèse des informations disponibles actualisées sur les rejets, les captures accessoires et les impacts du chalutage côtier des crevettes sur l'écosystème (et leurs mécanismes sous-jacents) dans la zone CCLME (2012) ;
 - Premier atelier régional, tenu à Dakar, sur l'élaboration d'une méthodologie commune standard d'enregistrement des captures accessoires et des rejets à bord des navires de pêche commerciaux, notamment les chalutiers crevettiers, et actualisation du plan de travail du Démo (mars 2013) ;
 - Deuxième atelier régional, tenu à Nouadhibou, sur l'élaboration d'une méthodologie commune standard d'enregistrement des captures accessoires et des rejets à bord des navires de pêche commerciaux en Afrique de l'Ouest (juin 2014).

Commentaires_:

- Suite au deuxième atelier régional, il était prévu de concevoir un chalut adapté à recevoir un dispositif de réduction des prises accessoires et rejets pour les pêcheries crevettières et d'élaborer d'un programme de démonstrations sur le terrain utilisant la méthodologie préalablement élaborée pour tester ce dispositif. La collaboration avec les armateurs pour les tests sur le terrain s'étant avérée difficile, ces tests n'ont pas pu être réalisés jusqu'au moment de l'évaluation.
- Cette démo n'a pas pu apporter de contribution au processus ADT-PAS.

Démo 3 – Cogestion transfrontalière des poissons pélagiques côtiers migratoires qui représentent des ressources d'importance pour les pêcheries artisanales (mulets, courbine, tassergal).

11. Les résultats attendus du Démo 3 étaient les suivants :

- Amélioration des connaissances en matière de ressources pélagiques côtières et de leurs migrations ;
 - Harmonisation des politiques et de la législation nationale ;
 - Mise en place d'un cadre de coopération régionale et d'un plan d'aménagement transfrontalier pour les ressources benthopélagiques migratrices côtières ;
 - Promotion de bénéfices majeurs dans la région dégagés par les pêcheries pour les acteurs de la pêche et de la valorisation des produits de la pêche et pour les autorités d'aménagement ;
 - Evaluation des coûts et bénéfices de l'approche concertée/coopérative (dans la perspective du PAS).
12. La mise en œuvre des activités de ce Démo s'est faite en collaboration avec le projet partage de l'UICN dans le cadre de deux Lettres d'Accord (LoA) signées entre la FAO et l'UICN. La première LoA a été signée en Juin 2011, la deuxième en février 2014.
13. Le budget alloué à ce Démo était de 250 000 \$EU. Le niveau de dépenses réalisées au 27/09/16 s'élevait à 146 000 \$EU, portant le taux d'exécution budgétaire à environ 58%.
14. Les principales activités réalisées dans le cadre du Démo 3 depuis son démarrage ont été les suivantes :
- Rapport sur les études biologiques de terrain, l'évaluation des stocks et la compréhension de la migration des ressources (2013) ;
 - Etude sur l'évaluation des bénéfices des pêches benthopélagiques côtières, leur répartition et l'identification des voies et moyens pour améliorer ces bénéfices de façon durable (et présentation des résultats de l'étude à un atelier régional à Nouakchott en avril 2013) ;
 - Réunion du Groupe de travail scientifique, tenue à Saint-Louis, dont l'objectif était d'actualiser les connaissances et autres informations scientifiques disponibles en appui à l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'aménagement des pêcheries (PAP) des espèces de mulets et de courbine (avril 2014) ;
 - Appui à la mise en place de la Commission plurinationale préliminaire pour le cadre de coopération régionale (sur les benthopélagiques) et à la promotion des PAP mulets (2014) ;
 - Ateliers nationaux d'amélioration des PAP courbines au Sénégal et en Mauritanie et propositions d'activités pour leur adoption officielle (juin 2015 à Nouakchott et juillet 2015 à Dakar) ;
 - Appui à la création de la Commission Plurinationale Préliminaire au niveau de la CSRP (avril 2015) ;
 - Développement et diffusion de supports de communication tels que des posters, des livrets et des dépliants (depuis 2015).

Commentaires :

- Le projet CCLME a permis, dans le cadre de ce Démo, de prendre le relais financier de certaines actions du projet PARTAGE, ancré au niveau de la CSRP, et qui étaient en cours au moment de la conception du projet. Cela a été très apprécié car cela a permis de renforcer la concertation entre la recherche, l'administration et la profession des deux pays (Mauritanie et Sénégal) concernés par la gestion des stocks partagés de benthopélagiques, d'améliorer la base scientifique et informationnelle y compris sur les aspects économiques, et d'obtenir des avancées sur les plans d'aménagement des pêcheries de mullet, courbine, et tassergal en intégrant les principes de l'AEP. Ces plans ont ainsi pu être finalisés et/ou faire l'objet de validation technique dans le deux pays.

Les plans mulets et les plans courbines sont aujourd’hui en cours d’adoption au Sénégal et en Mauritanie.

- Sur le plan de la gouvernance, le Démo 3 a également permis d’appuyer la création d’un Groupe de travail consultatif (Commission Plurinationale Préliminaire) rattaché au Comité consultatif régional de la CSRP sur les petits pélagiques.
- Le Démo 3 a permis d’apporter une contribution appréciable au processus ADT-PAS en stimulant la coopération sous-régionale pour la gestion de stocks partagés et/ou d’intérêt commun au sein de la zone CSRP.

Démo 4 – Démonstration des Aires marines protégées (AMP) en tant qu’outils permettant de dégager des bénéfices de la gestion de ressources multiples.

15. Les résultats attendus du Démo 4 étaient les suivants :
 - Evaluations participatives de l’état de référence des ressources et des pêcheries démersales sur les sites pilotes ;
 - Elaboration de plans de conservation et de cogestion des pêcheries démersales sur les sites pilotes ;
 - Evaluations participatives des ressources démersales après la mise en œuvre des systèmes de conservation et de cogestion sur les sites pilotes ;
 - Evaluation des coûts et bénéfices des AMP et des systèmes de cogestion mis en place et préparation de directives techniques permettant la reproductibilité de l’approche sur d’autres sites.
16. Le budget alloué à ce Démo était de 250 000 \$EU. Le niveau de dépenses réalisées au 27/09/16 s’élevait à 169 400 \$EU, portant le taux d’exécution budgétaire à environ 68%.
17. Les principales activités réalisées dans le cadre du Démo 4 depuis son démarrage ont été les suivantes :
 - Atelier régional de présentation des Directives techniques de la FAO sur les AMP et Pêche et leur mise en pratique dans un contexte ouest africain (2012) ;
 - Mise en place d’un Groupe de travail régional multidisciplinaire AMP-Pêches (2013) ;
 - Conception et test d’une méthodologie d’évaluation et de suivi participatifs des pêches et ressources démersales sur deux sites pilotes d’AMP : Kayar au Sénégal et Tanbi en Gambie (juillet- septembre 2013) ;
 - Atelier régional, tenu à Dakar, pour la validation de la méthodologie pour l’évaluation participative et de suivi des ressources et pêches démersales sur les sites pilotes pour l’élaboration de Directives pour les régimes de cogestion dans les AMP importantes pour la pêche (octobre 2013) ;
 - Activités de terrain sur les deux sites pilotes (entre avril 2014 et novembre 2015) : séances de restitution des résultats de l’évaluation participative et du suivi des ressources démersales ; activités de formation (principes et règles de la cogestion, financement participatif des AMP, évaluation participative des plans de gestion) ; activités de communication et sensibilisation (dépliants, thé-débats, émission radio thématiques, spots publicitaires) ;
 - Rapports nationaux sur les systèmes de cogestion des AMP et des pêches au Cap Vert, en Guinée, en Mauritanie, en Guinée Bissau et au Sénégal (2014) ;
 - Elaboration, validation lors d’un atelier régional tenu à Dakar, de « Directives sous-régionales pour la cogestion des pêches dans les AMP de la zone nord-ouest africaine ». Une synthèse de ces directives a été réalisée et diffusée dans les pays, et les

directives sont accessibles sur le site Web du projet (août 2015).

18. Commentaires :

- Au Sénégal, la Direction des AMP communautaires est responsable de la mise en œuvre des AMP créées par décret présidentiel comme celle de l'AMP de Kayar. Ce décret laisse la possibilité de faire des réglementations locales propres à chaque AMP (ex. interdiction de la palangre, interdiction du monofilament), en étroite concertation avec les communautés, et également de mettre en place des mécanismes de surveillance participative. En revanche, ces AMP sont soumises à un régime de libre accès. Ce qui ne donne la possibilité de travailler que sur les 'mesures techniques' de l'aménagement, d'où l'emphase mise par l'administration sur les aspects scientifiques et de suivi participatif. Le Démo 4 a permis d'accompagner les efforts de l'administration dans ces domaines tout en travaillant également sur la communication et la sensibilisation, ce qui a été très apprécié.
- Dans le cadre de ce Démo qui touchait à la fois les problèmes d'environnement et leurs interactions avec la pêche, l'approche favorisée a été celle des AMP classiques (catégorie VI de gestion de l'UICN) qui concerne des aires de ressources gérées et tolérant des activités de pêche, plus précisément de pêche artisanale, développée par les communautés locales. Dans cette AMP, les communautés de pêcheurs peuvent définir des mesures de gestion de la pêche plus strictes que celles de la législation nationale et participer à la gestion du site (information sur l'état des ressources, périodes de fraie, infractions commises et signalées, marquages des différentes zones défaillant, etc.) afin d'assister l'administration en charge de la gestion quotidienne de l'AMP.
- L'approche de gestion des AMP de catégorie VI été bien appréhendée dans le cadre de ce Démo. Des activités supplémentaires en matière de formation sur les plans de (co)gestion auraient permis néanmoins d'aller plus loin dans la mise en œuvre de l'approche. Il aurait également été pertinent d'inclure la plage où se fait la ponte des tortues, le lac salé et un site sacré dans la perspective de constituer une aire de conservation à usages multiples.
- La méthodologie pour l'évaluation et le suivi participatif des AMP a été testée sur les deux sites pilotes. Cette méthodologie prend en compte les trois dimensions des AMP (bio-écologie, socio- économie et gouvernance) et est basée sur la perception des acteurs. Les acteurs ont également été formés à la méthodologie (collecte des données, utilisation de la base de données, etc.). Au final, cette méthodologie s'avère être un outil précieux de suivi et d'aide à la décision, simple d'utilisation et facile à répliquer dans d'autres AMP, à condition d'adapter le questionnaire à l'AMP considérée (les espèces focales, les activités et les engins utilisés pouvant varier en fonction des AMP).
- Les résultats du Démo 4 ont été présentés lors de la huitième Conférence biennale des eaux internationales du FEM (IWC8) au Sri Lanka en mai 2016. Le projet CCLME aimerait développer une collaboration sur cette thématique avec le BOBLME (GEM de la Baie du Bengale).
- La seule critique pouvant être faite à l'égard de ce Démo 4 est que la collaboration avec la CSRP et ses partenaires n'a pas été suffisamment développée. Celle-ci a en effet été principalement limitée à des échanges lors de réunions spécifiques (ex. préparation des Directives sur la cogestion des pêches dans les AMP). Dans un contexte où la CSRP a abrité beaucoup d'initiatives en relation avec les AMP entre 2007 et 2013

avec différents partenaires et impliquant la recherche et les organisations socioprofessionnelles – Ex. Etat de l'art sur les AMP et la cogestion (AFD), Définition d'indicateurs de gestion durable des AMP (SEPIA/UICN), projet Amphore (suivi participatif, avec l'IRD, sur l'AMP de Bamboung).

Démo 5 : Élaboration d'un plan de conservation des mangroves et activités pilotes de restauration des écosystèmes de mangroves

19. Les résultats attendus du Démo 5 étaient les suivants :
 - Ratification de la Charte Mangrove, intégration de la Charte dans le PAS, et adoption de la Charte dans le cadre de la Convention d'Abidjan ;
 - Evaluation actualisée des mangroves de l'Afrique de l'Ouest et mise en place d'un système de suivi, y compris un SIG ;
 - Démonstration des bénéfices associés à la conservation et la restauration des mangroves dans 2 sites pilotes (Bintang Balong en Gambie et Cacheu en Guinée Bissau) ;
 - Etude de faisabilité sur certains sites sur les capacités de séquestration du Carbone dans les zones de mangroves.
20. La mise en œuvre des activités de ce Démo s'est faite en étroite collaboration avec Wetland International et l'UICN dans le cadre d'un Protocole d'Accord avec le PNUE. WCMC a également été associé à ce Démo dans le cadre d'un accord de collaboration.
21. Le budget alloué à ce Démo était de 450 000 \$EU. L'évaluation n'a pas pu obtenir d'information sur le niveau d'exécution budgétaire.
22. En ce qui concerne les actions de terrain (projets pilotes projets pilotes combinant la valorisation des ressources de la mangrove et l'augmentation des revenus des communautés locales) en lien avec la restauration des mangroves, les principales activités réalisées sur les deux sites pilotes dans le cadre du Démo 5 depuis son démarrage ont été les suivantes :
 - Production de sel solaire sur bâche pour augmenter les revenus des communautés locales riveraines des mangroves mais également préserver ce bois utilisé comme combustible dans la cuisson du sel ;
 - Promotion de l'utilisation de décortiqueuses de riz pour les populations pour alléger la souffrance des femmes et réduire les effets négatifs de la riziculture itinérante en mangrove
 - Promotion du maraîchage par la disponibilité et la réduction de la corvée de l'eau (construction et réhabilitation de puit) ;
 - Promotion de la micro finance pour les femmes (mise en place d'un système de fonds d'amorçage, avec une contrepartie des villages pour la participation aux reboisements massifs de mangrove) ;
 - Actions de communication (brochures, Policy brief, autocollants, T-shirts, casquettes, émissions radios) et réalisation d'un film capitalisant les acquis du Démo 5.
23. En ce qui concerne les actions à connotation gouvernance, les activités du Démo ont principalement porté sur le processus de transformation de la Charte mangrove en protocole additionnel à la Convention d'Abidjan pour lui donner un caractère contraignant pour les pays. Cela a notamment consisté à appuyer un panel d'experts, qui s'est réuni au Nigeria (aout 2015) et en Guinée Bissau (mars 2016), chargé de développer

un projet de protocole additionnel à la Convention d'Abidjan sur la gestion concertée et durable des écosystèmes de mangroves en Afrique de l'Ouest. Le Démo 5 a également appuyé des activités visant à développer une cartographie de la mangrove dans les régions côtières du CCLME.

Commentaires :

- Le projet CCLME a permis, dans le cadre de ce Démo, de poursuivre des actions développées depuis plusieurs années par le projet IMAO financé par la MAVIA et qui associait déjà l'UICN et Wetlands International. Le projet IMAO avait par exemple permis d'élaborer une Charte mangrove pour l'espace PRCM et de la faire adopter dans le cadre du Forum marin et côtier (2010). Dans le cadre du Démo 5, Wetlands a surtout été impliqué dans les activités de terrain (revenus alternatifs, cartographie des zones les plus dégradées, etc.), et l'UICN dans les activités de gouvernance en relation notamment avec l'ancrage de la Charte (engagement politique) dans un corpus réglementaire contraignant (protocole additionnel à la Convention d'Abidjan).
 - Globalement, le Démo 5 a été mené à bien, sur la base de sa définition initiale. Des méthodologies adéquates avec indicateurs ont pu être définies dans le but de faire des évaluations rapides des zones de mangroves et de préconiser de meilleures pratiques dans les écosystèmes de mangroves, en lien notamment avec les alternatives au déboisement. Sur les sites pilotes, la restauration d'une quantité importante de mangroves a été réalisée. Une carte de la répartition spatiale des mangroves a été développée pour les zones côtières du CCLME ainsi que des outils de formation et de sensibilisation sur la conservation et la restauration des mangroves, notamment dans le cadre du Groupe de travail sur la biodiversité, l'habitat et la qualité de l'eau.
 - Un réseau d'experts au niveau de la Convention d'Abidjan a également pu être mis en place, ce qui a permis d'élaborer un projet de Protocole additionnel avec 4 annexes techniques. Les prochaines étapes comprendront l'adoption/validation technique du projet par les gouvernements, l'approbation par la COP, puis ratification par les parlements des pays. L'adoption de ce protocole additionnel permettra au Secrétariat de la Convention d'Abidjan de préparer un plan d'action pour la conservation des mangroves en Afrique de l'Ouest et de rechercher des financements pour sa mise en œuvre.
 - Les principales difficultés auxquels ont été confrontés les responsables de ce Démo ont été : le manque de réactivité de certains pays de l'espace CSRP qui a freiné le processus juridique relatif à la Charte, et les retards de paiement du PNUE (liés au changement de son système financier) qui auraient pu poser des problèmes de continuité des activités si l'UICN n'avait pas été en mesure de faire des avances de trésorerie.
 - On peut noter par ailleurs que le développement d'activités économiques (ex. aquaculture, riziculture, tourisme, sites industriels) cible souvent des zones humides ou des zones de mangroves, ce qui a tendance à fragiliser ces dernières et diminuer leur rôle dans la protection du littoral. Or, ce sujet n'a pas été abordé dans le cadre de la thématique sur les mangroves, ni dans d'autres actions développées par le projet CCLME. Dans le cadre d'une gestion intégrée du littoral, cet aspect est important à considérer, et devra être pris en compte lors de la prochaine phase du projet.
24. De manière générale, on se doit de souligner que le Démo 5 a été un succès pour le projet CCLME et qu'il est riche en enseignements au regard de la promotion de la démarche de

gestion écosystémique du CCLME. Deux principales leçons apprises sont les suivantes :

- Le projet CCLME a permis d'assurer le relais financier d'une initiative prise à la base par la MAVA depuis de nombreuses années. On est sur des processus de changement qui prennent du temps (i.e. s'étendant sur des périodes allant au-delà de la durée de vie d'un projet) et c'est bien de pouvoir capitaliser sur des travaux antérieurs et d'assurer la poursuite de ces processus.
- Le démo 5 (en incluant les activités initiées avant le CCLME) est un exemple même de réussite d'un processus de transformation du niveau micro au niveau macro : activités concrètes de terrain avec les communautés (reboisement, activités alternatives, captation du carbone, etc.) ; élaboration d'un document de politique (Charte) tenant compte des résultats et des leçons apprises du terrain, et débouchant sur un engagement politique au niveau national puis au niveau régional ; traduction de l'engagement politique en instrument juridique à caractère contraignant.